

MIDI AUTO 87

121 rue de Feytiat

87000 LIMOGES

Tél : 05.55.06.42.00

Siret : 78012190100059

TVA FR58780121901

Capital : 1 000 000 euros

APE : 4511Z

MORDICONI ROCH

5 PLACE DU PUIT

46250 MARMINIAC

DOCUMENT	DATE DU DOCUMENT	REFERENCE CLIENT	LIBELLE COMPTE	REF. CDE	DATE DE REGLEMENT
DUPLICATA FACTURE	01/07/2025	23292	MORDICONI ROCH		01/07/2025
01-400660		VO300260			
N° DE DOCUMENT	N° DE DOSSIER	N° VIN VO			

MARQUE	N° VIN	DATE 1 ^{re} MISE EN CIRCULATION	OPB	NATURE DU DOCUMENT	N° PAGE
DS	VR1X2DGZRL2800606	27/05/2021		VEH.OCC.	1
DS 9	FZ-977-MH	84747			1
MODELE	N° IMMATRICULATION	KM	FR	AFFECTATION	N° PAGE

DÉSIGNATION	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	% REMISE	MONTANT	CT
-------------	----------	---------------	----------	---------	----

DS 9 Hybrid E-Tense 225ch Rivoli+ Teinte Gris Artense (M)

Puissance administrative : 10 cv

Date 1^{ère} mise en circulation : 27/05/2021

Kilomètres : 84747

GTIE 12 MOIS

Véhicule vendu au prix de : 24958,33 1

Carte grise 558,76 3

Frais de mise a la route 291,67 1

EX PARTICULIER

LES MARCHANDISES ET MATÉRIELS LIVRÉS RESTENT NOTRE PROPRIÉTÉ JUSQU'À PAIEMENT INTÉGRAL ET DÉFINITIF EN CAS DE NON-PAIEMENT TOTAL OU PARTIEL DU PRIX À L'ÉCHÉANCE. NOUS NOUS RÉSERVONS LA POSSIBILITÉ D'EXIGER DE PLEIN DROIT ET SANS FORMALITÉ LA RESTITUTION DE CES MARCHANDISES (LOI n°80.335 du 12 mai 1980). T.V.A. ACQUITTÉE SUR LES DÉBITS.

NET À PAYER €

30858,76

	CT	MONTANT H.T.	TAUX T.V.A.	MONTANT T.V.A.
C 23292	1	25250,00 €	20,00	5050,00 €
F 01-400660	3	558,76 €	0,00	0,00 €
D 01/07/2025				
M 30858,76				
R CHEQUE				
E 01/07/2025				

PAPILLON À JOINDRE
À VOTRE RÉGLEMENT



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

MODALITÉS DE RÉGLEMENT : Nos ventes de véhicules neufs sont soumises aux conditions générales de vente et de garantie du constructeur. Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de facturation et ne font l'objet d'aucune condition d'escompte. Lorsque le client est un professionnel, en application de l'article L. 441-6 du code de commerce, il est expressément convenu qu'en cas de retard de paiement, le client pourra se voir appliquer des pénalités calculées sur les sommes exigibles et non payées à bonne date au taux minimum prévu par la loi, égal à 3 (trois) fois le taux d'intérêt légal en vigueur, à compter de la date d'exigibilité des dites sommes. Par ailleurs, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum de 40 € (quarante euros) pourra être appliquée au client. En cas de contestation, le Tribunal de Commerce de notre Siège Social sera seul compétent. Toute réclamation doit être faite dans les huit jours après réception de la facture.

Voir nos conditions générales de réparation sur la commande de travaux.